Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20260429-202600011-DE

Délibération n° 2026-0011

Délibération du conseil municipal portant sur la désignation des délégués au syndicat de la sécurité routière

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026,

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : 0

Absents : 0

Madame CALLAC Angélique a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint

Madame Le Maire expose que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-2 ;

VU le Code de la Route et les dispositions relatives à la signalisation et à la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de LE SAINT d'optimiser la gestion de ses équipements routiers et de renforcer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT la proposition du syndicat ESRS (Équipement de la Route et Sécurité Routière) d'identifier un interlocuteur privilégié au sein de la collectivité pour faciliter l'accompagnement technique et réglementaire et de mener des actions de prévention en la matière ;

La commune doit désigner un représentant titulaire pour ce syndicat.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner : Monsieur BRUNOT Romain

Après en avoir délibéré,

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à L'UNANIMITÉ

Le secrétaire

Le maire